



# Bulletin d'exploitation de l'UIT



N° 775 – 1.XI.2002

(Renseignements reçus au 25 octobre 2002)

Publié par l'Union internationale des télécommunications (UIT)  
Place des Nations CH-1211 Genève 20 (Suisse)

Tél: National 022 730 5111  
International +41 22 730 5111  
Tg: Itu Genève  
Tlx: 421000 uit ch  
Fax: +41 22 730 5853  
+41 22 733 7256  
E-mail: tsbtson@itu.int  
tsbmail@itu.int  
itumail@itu.int

Web: [www.itu.int/itu-t/bulletin/index.html](http://www.itu.int/itu-t/bulletin/index.html)

Dates de parution des prochains Bulletins d'exploitation

N° 776 15.XI.2002  
N° 777 1.XII.2002  
N° 778 15.XII.2002

Comprenant les renseignements reçus au:

8.XI.2002  
25.XI.2002  
9.XII.2002

Les objets précédés des lettres (BR) dans la table des matières sont traités par le Bureau des radiocommunications (BR),  
contact: **TÉL +41 22 730 5217 FAX +41 22 730 5785**

Les objets précédés des lettres (TSB) dans la table des matières sont traités par le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB),  
contact: **TÉL +41 22 730 5222 FAX +41 22 730 5853**

## Table des matières

	Page
<b>Information générale</b>	
(TSB) Listes annexées au Bulletin d'exploitation: <i>Note du TSB</i> .....	3
(TSB) Approbation de la nouvelle Recommandation UIT-T E. 129 – Présentation des plans de numérotage nationaux: <i>Note du TSB</i> .....	4
(BR) Groupes prédéterminés de station de navire .....	4
(TSB) Attribution de codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)): <i>Inde (République de l'), Singapour (République de)</i> .....	4
(TSB) Changements d'heure légale:	
<i>Australie</i> .....	5
<i>Brésil (Empresa Brasileira de Telecomunicações S.A. (EMBRATEL), Rio de Janeiro: Heure d'été au Brésil pour la période 2002-2003)</i> .....	5
<i>Saint-Pierre-et-Miquelon (France Telecom, Paris)</i> .....	5
(TSB) Service télex:	
<i>Andorre (Servei de Telecomunicacions d'Andorra (STA), Andorra la Vella: Cessation du service télex)</i> .....	5
<i>Italie (Ministero delle Comunicazioni, Roma)</i> .....	6
<i>Nouvelle-Calédonie (Office des Postes et Télécommunications (OPT), Noumea: Cessation du service télex)</i> .....	6
(TSB) Service téléphonique:	
<i>Antilles néerlandaises (Bureau of Telecommunication and Post (Regulator), Curaçao)</i> .....	7
<i>Bangladesh (Bangladesh Telegraph and Telephone Board, Dhaka)</i> .....	7
<i>Danemark (National IT and Telecom Agency (NITA), Copenhagen)</i> .....	8

	<b>Page</b>
	8
	9
	11
	12
(TSB)	12
(TSB)	13
	13
(TSB)	13
(TSB)	15
(TSB)	15
<b>Amendements aux documents de service</b>	
(BR)	17
(BR)	17
(BR)	18
(TSB)	20
(TSB)	21
(TSB)	21
(TSB)	22

# INFORMATION GÉNÉRALE

## Listes annexées au Bulletin d'exploitation

### Note du TSB

- A. Les listes suivantes ont été publiées par le TSB ou le BR sous la forme d'une Annexe au Bulletin d'exploitation (BE) de l'UIT:

#### BE N°

- 665 Différentes tonalités rencontrées dans les réseaux nationaux (Supplément 2 de la Recommandation UIT-T E.180) (Situation au 1<sup>er</sup> avril 1998)
- 669 Groupes d'expressions de codes à cinq lettres à l'usage du service public international des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.1 (03/98))
- 691 Restrictions de service (Liste récapitulative des restrictions de service en vigueur relatives à l'exploitation des télécommunications) (Situation au 1<sup>er</sup> mai 1999)
- 693 Liste des codes télex de destination (CTD) et des codes d'identification de réseaux télex (CIRT) (Complément aux Recommandations UIT-T F.69 et F.68) (Situation au 31 mai 1999)
- 720 Liste des indicatifs de pays ou zones géographiques pour transmission de données (Complément à la Recommandation UIT-T X.121) (Situation au 15 juillet 2000)
- 725 Liste des noms de domaines de gestion d'administration (DGAD) (Conformément aux Recommandations UIT-T des séries F.400 et X.400) (Situation au 30 septembre 2000)
- 741 Liste des indicatifs de pays ou de zones géographiques pour les stations mobiles (Complément à la Recommandation UIT-T E.212 (11/98)) (Situation au 1<sup>er</sup> juin 2001)
- 746 Liste des codes d'identification de réseau pour données (CIRD) (Selon la Recommandation UIT-T X.121 (10/00)) (Situation au 15 août 2001)
- 757 Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour les cartes internationales de facturation de télécommunications (selon la Recommandation UIT-T E.118) (Situation au 1<sup>er</sup> février 2002)
- 759 Procédures de numérotation (Préfixe international, préfixe (interurbain) national et numéro national (significatif)) (Selon la Recommandation UIT-T E.164 (05/97)) (Situation au 1<sup>er</sup> mars 2002)
- 761 Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC) (Selon la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)) (Situation au 1<sup>er</sup> avril 2002)
- 763 Liste des indicatifs de pays de la Recommandation UIT-T E.164 attribués (Complément à la Recommandation UIT-T E.164 (05/1997)) (Situation au 1<sup>er</sup> mai 2002)
- 764 Liste des indicateurs de destination des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.32) (Situation au 15 mai 2002)
- 765 Indicatifs/numéros d'accès à des réseaux mobiles (Selon la Recommandation UIT-T E.164) (Situation au 1<sup>er</sup> juin 2002)
- 766 Liste des indicatifs de pays ou de zone géographique pour les facilités non normalisées dans les services de télématique (Complément à la Recommandation UIT-T T.35) (Situation au 15 juin 2002)
- 767 Etat des radiocommunications entre stations d'amateur de pays différents (Conformément à la disposition facultative N° 25.1 du Règlement des radiocommunications) et forme des indicatifs d'appel assignés par chaque Administration à ses stations d'amateur et à ses stations expérimentales (Situation au 1<sup>er</sup> juillet 2002)
- 767 Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Complément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)) (Situation au 1<sup>er</sup> juillet 2002)

- B. Les listes suivantes sont désormais disponibles en ligne sur le site web de l'UIT-T:

Liste des codes de transporteur de l'UIT  
(Rec. UIT-T M.1400 (02/2000))

<http://www.itu.int/ITU-T/inr/icc/index.html>

Tableau Bureaufax (Rec. UIT-T F.170)

<http://www.itu.int/ITU-T/inr/bureaufax/index.html>

## Approbation de la nouvelle Recommandation UIT-T E. 129\*

### Présentation des plans de numérotage nationaux

#### Note du TSB

La Commission d'études 2 a publié une nouvelle Recommandation UIT-T E.129 intitulée «Présentation des plans de numérotage nationaux».

L'objet de cette recommandation est de faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux plans de numérotage E.164. Cette recommandation explique, entre autres, comment on peut obtenir des informations sur les plans de numérotage nationaux, comment ces plans doivent être présentés et pourquoi les modifications apportées à ces plans doivent être affichées en temps utile, dans une présentation normalisée conforme à la Recommandation UIT-T E.164.

Bien que l'objectif fondamental de cette recommandation soit de présenter les informations relatives aux indicatifs de pays géographiques, elle peut également être utilisée pour communiquer des informations sur le numérotage pour les applications d'indicatif de réseau et pour les indicatifs de pays attribués à des groupes de pays (GoC – Groups of Countries).

Comme indiqué dans la Recommandation UIT-T E.129, il sera possible d'accéder gratuitement et rapidement, via le site web de l'UIT-T, aux informations exactes les plus récentes sur le numérotage international. Pour obtenir rapidement ces informations sur le numérotage dans tous les pays du monde, il suffit de consulter la page du site web de l'UIT-T intitulée «*International Numbering Resources*» (URL: <http://www.itu.int/itu-t/inr/nnp/index.html>).

En outre, le TSB enverra dès que possible, au moyen d'une liste de diffusion électronique, à tous ceux qui en auront fait la demande, les informations les plus récentes concernant les mises à jour des plans de numérotage. Des détails sur les démarches à suivre pour envoyer ou recevoir ces informations sont disponibles sur le site web de l'UIT-T, à l'adresse citée plus haut.

Les Administrations devraient envisager de communiquer des informations sur les plans de numérotage nationaux, conformément à la Recommandation UIT-T E.129.

Tous les membres sont invités à prendre rapidement connaissance de ces informations sur les plans de numérotage nationaux, informations qui ont une incidence sur l'acheminement, la taxation et la comptabilité du trafic des télécommunications internationales.

---

\* Voir aussi la Circulaire TSB 128 du 7 octobre 2002.

### Groupes prédéterminés de station de navire

Conformément aux numéros **19.92** et **19.95** du Règlement des radiocommunications, le numéro d'appel sélectif pour l'appel de groupes prédéterminés de station de navire 63636 a été attribué à la République orientale de l'Uruguay.

### Attribution de codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Recommandation UIT-T Q.708 (03/99))

#### Note du TSB

A la demande des Administrations de l'Inde et de Singapour, le Directeur du TSB a attribué les codes de zone/réseau sémaphore (SANC) suivants pour être utilisés dans la partie internationale des réseaux de ces pays/zones géographiques qui appliquent le système de signalisation N° 7, conformément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99):

<i>Pays/zone géographique ou réseau sémaphore</i>	<i>SANC</i>
Inde (République de l')	4-005
Singapour (République de)	5-047

---

SANC: Signalling Area/Network Code.  
Code de zone/réseau sémaphore (CZRS).  
Código de zona/red de señalización (CZRS).

## Changements d'heure légale

### Australie

Date et heure du changement	Pays ou zone	+ = Avancée de -- minutes - = Retardée de -- minutes	Heure légale sera
26.X.2002 1600 UTC - 29.III.2003 1600 UTC » »	Australie / Australia - Australian Capital Territory - New South Wales - Victoria	+60 +60 +60	UTC +11 UTC +11 UTC +11
5.X.2002 1600 UTC - 29.III.2003 1600 UTC 26.X.2002 1630 UTC - 29.III.2003 1630 UTC	- Tasmania - South Australia	+60 +60	UTC +11 UTC +10½
	inchangé/ <i>no change</i> /sin cambio:		
	- Northern Territory - Queensland - Western Australia	- - -	UTC +9½ UTC +10 UTC +8

### Brésil

Communication du 18.X.2002:

#### *Heure d'été au Brésil pour la période 2002-2003*

*Empresa Brasileira de Telecomunicações S.A. (EMBRATEL)*, Rio de Janeiro, annonce que, pour la période 2002-2003, l'heure d'été au Brésil sera en vigueur du 3 novembre 2002 au 16 février 2003, à 1200 heures (heure brésilienne).

Les horloges seront avancées d'une heure par rapport à l'heure légale dans les Etats brésiliens suivants:

Rio Grande do Sul	Rio de Janeiro	Mato Grosso
Santa Catarina	Espírito Santo	Mato Grosso do Sul
Paraná	Goiás	Tocantins
São Paulo	Minas Gerais	Bahia et Distrito Federal

Dans les autres Etats (Acre, Amazonas, Pará, Rondônia, Roraima, Amapá, Piauí, Maranhão, Ceará, Rio Grande do Norte, Paraíba, Pernambuco, Sergipe et Alagoas), l'heure reste inchangée.

L'heure légale (*standard time*) correspond à:           UTC -3  
L'heure d'été correspond à:                            UTC -2.

### Saint-Pierre-et-Miquelon

Communication du 10.X.2002:

*France Telecom*, Paris, annonce que l'heure d'hiver à Saint-Pierre-et-Miquelon interviendra le 27 octobre 2002, à 0400 heures UTC et correspondra ainsi à UTC -3.

## Service télex

### Andorre

Communication du 18.X.2002:

#### *Cessation du service télex*

*Servei de Telecomunicacions d'Andorra (STA)*, Andorra la Vella, annonce que depuis le 31 décembre 2000, le service télex (international et national) n'est plus assuré à destination et en provenance d'Andorre.

Le code télex de destination (CTD) «590» attribué à Andorre (Recommandation UIT-T F.69), y compris le code d'identification du réseau télex (CIRT) «AD» (Recommandation UIT-T F.68) (également utilisé comme indicateur de destination des télégrammes), restent toutefois réservés pour utilisation par Andorre.

Pour plus de renseignements, prière de prendre contact avec:

Mr Xavier Palacios-Albacar  
Chief Executive Officer  
Servei de Telecomunicacions d'Andorra (STA)  
Av. Meritxell, 112  
ANDORRA LA VELLA  
Andorra  
Tél: +376 875 105  
Fax: +376 869 277  
E-mail: xpa@sta.ad

## Italie

Communication of 23.X.2002:

Le *Ministero delle Comunicazioni*, Roma, annonce qu'à la suite de la suppression du service télex en Italie, *Poste Italiane S.p.A.* a mis en œuvre le nouveau service télex. Les abonnés au service télex de l'Italie pourront être joints par les abonnés au service télex international.

- Mode «enregistrement et retransmission» («Store and Forward» – S&F)
  - *Opération en deux étapes*

Appeler le numéro de l'unité d'enregistrement et retransmission du service télex 043 540 540 et procéder ensuite conformément aux Recommandations UIT-T U.80 et U.81, comme indiqué dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 743 du 1.VII.2001, page 11.

- *Opération en une seule étape*

Appeler directement le numéro de l'abonné italien (par exemple, si le numéro 043 600 135 est appelé, un indicatif au format 600135=DECRMI sera reçu, le signe «=», conformément à la Recommandation UIT-T U.74, signifiant que la connexion est gérée par un système «enregistrement et retransmission»).

- Mode «temps réel» («Real Time» – R.T.)

Un petit nombre d'abonnés au service télex pourront appeler directement l'abonné italien et se connecter au terminal demandé, en utilisant une connexion interactive à 50 bauds.

L'annuaire des abonnés au service télex de l'Italie (S&F et R.T.) est disponible sur le site Internet de *Poste Italiane S.p.A.* à l'adresse: [www.poste.it](http://www.poste.it), sur la page consacrée au service télex, section «Procédures de déchargement du service télex».

Pour toute question concernant le service télex, prière de prendre contact avec:

### *Questions commerciales:*

Mr Mario Moneta  
Telecom Italia S.p.A.  
Tél: +39 06 3689 6649  
Fax: +39 06 3689 6414  
E-mail: [mario.moneta@telecomitalia.it](mailto:mario.moneta@telecomitalia.it)

### *Questions techniques:*

Mr Mario Macaro  
Poste Italiane S.p.A.  
Tél: +39 06 5958 5253  
Fax: +39 06 5958 5282

## Nouvelle-Calédonie

Communication du 30.X.2002:

### *Cessation du service télex*

L'*Office des Postes et Télécommunications (OPT)*, Noumea, annonce qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, à 1100 heures UTC, le service télex (international et national) ne sera plus assuré à destination et en provenance de la Nouvelle-Calédonie.

Le code télex de destination «706» attribué à la Nouvelle-Calédonie (Recommandation UIT-T F.69), y compris le code d'identification du réseau télex (CIRT) «NM» (Recommandation UIT-T F.68) (également utilisé comme indicateur de destination des télégrammes), restent toutefois réservés pour utilisation par la Nouvelle-Calédonie.

Pour plus de renseignements, prière de prendre contact avec:

Monsieur Jean-Yves Ollivaud  
Directeur général  
Office des Postes et Télécommunications (OPT)  
Direction générale  
«Le Waruna»  
2, Rue Monchovet Port Plaisance  
98841 NOUMEA CEDEX  
Nouvelle-Calédonie  
Tél: +687 268 200  
Fax: +687 262 927  
E-mail: jean-yves.ollivaud@opt.nc

## Service téléphonique

### Antilles néerlandaises (indicatif de pays +599)

Communication du 10.X.2002:

Le *Bureau of Telecommunication and Post (Regulator)*, Curaçao, annonce que le nouveau code d'accès pour le service mobile dans les Antilles néerlandaises est le suivant:

Localité	Nouveaux numéros d'abonné	Service
Curaçao	+599 9 52X XXXX	Mobile

Contact:

E. Rhuggenaath  
Bureau of Telecommunication and Post (Regulator)  
P.O. Box 2047  
CURACAO  
Netherlands Antilles  
Tél: +599 9 463 1700  
Fax: +599 9 736 5265  
E-mail: e.rhuggenaath@burtel.an

### Bangladesh (indicatif de pays +880)

Communication du 14.X.2002:

*Bangladesh Telegraph and Telephone Board*, Dhaka, annonce que *GrameenPhone*, opérateur du système GSM 900 au Bangladesh, fera passer de huit à neuf chiffres le numéro national (significatif) (N(S)N – National (significant) Number). A partir du 1<sup>er</sup> novembre 2002, le N(S)N actuel 17 XXXXXX sera remplacé par le numéro 17 YXXXXXX, le chiffre 17 étant l'indicatif national de destination (NDC – National Destination Code) de *GrameenPhone*. Un chiffre supplémentaire sera ajouté après le chiffre 17.

Pour les numéros existants, la valeur de Y sera «1».

Le format de numérotation international sera le suivant: +880 17 YXXXXXX

Contact:

Md Munir Hasan  
DCE Switch Planning  
GrameenPhone  
Celebration Point Road 113/A  
Plot 3 & 5 Gulshan  
DHAKA  
Bangladesh  
Tél: +880 2 988 2960  
Fax: +880 2 988 2970  
E-mail: mominur@grameenphone.com

## Danemark (indicatif de pays +45)

Communication du 15.X.2002:

La *National IT and Telecom Agency (NITA)*, Copenhagen, annonce la modification ci-après dans le plan de numérotage téléphonique du Danemark:

*Abandon des numéros d'abonné à huit chiffres pour les services du réseau fixe*

Réseau	Numéros d'abonné
Carrier I	80408XXX

Contact:

Mr. Lars O. Pedersen  
IT- and Mobile Division  
National IT and Telecom Agency (NITA)  
Holsteinsgade 63  
DK-2100 COPENHAGEN  
Denmark  
Tél: +45 3545 0381  
Fax: +45 3545 0017  
E-mail: lop@itst.dk

## Grèce (indicatif de pays +30)

Communication du 7.X.2002:

La *National Telecommunications and Posts Commission of Greece (EETT)*, Maroussi, annonce qu'à compter du 3 novembre 2002, tous les numéros nationaux (significatifs) (N(S)N – National (significant) Number) pour le service téléphonique fixe en Grèce passeront à dix chiffres, moyennant l'insertion du chiffre «2» qui figurera en tête de tous les indicatifs nationaux de destination (NDC – National Destination Code) existants des numéros géographiques. Ainsi, le 3 novembre 2002, le NDC actuel d'Athens, qui est le 1, deviendra le 21, celui de Thessaloniki, qui est le 31, deviendra le 231, etc. Le tableau ci-après présente trois exemples des modifications qui seront introduites:

*Tableau de conversion pour le nouveau plan de numérotage national (NNP – National Numbering Plan) de la Grèce (numéros fixes)*

Zone géographique	NDC existant (valable jusqu'au 2.XI.2002)	Nouveau NDC (à compter du 3.XI.2002)	Numéros existants pour les appels internationaux (valables jusqu'au 2.XI.2002)	Nouveaux numéros pour les appels internationaux (à compter du 3.XI.2002)
ATHENS	1	21	+30 1 XXXX XXXX	+30 21 XXXX XXXX
THESSALONIKI	31	231	+30 31 XXX XXXX	+30 231 XXX XXXX
RHODES	241	2241	+30 241 XX XXXX	+30 2241 XX XXXX

Les modifications de numéro décrites ci-dessus sont les principales modifications qui ont été introduites lors de la seconde et dernière étape de la mise en service du nouveau NNP de la Grèce. Une description détaillée de l'une et l'autre des étapes prévues a été présentée dans les numéros 767 du 1.VII.2002 et 744 du 15.VII.2001 du Bulletin d'exploitation de l'UIT.

Conformément au nouveau NNP, tous les numéros géographiques N(S)N ont dix chiffres alors qu'avant la mise en œuvre de la première étape, les numéros en comportaient huit. La transition comprenait les deux étapes suivantes:

- Lors de la première étape de la mise en service du nouveau NNP (8 juillet 2001), le chiffre «0» a été inséré entre l'indicatif national de destination (NDC) et le numéro d'abonné (SN – Subscriber Number). Le chiffre «0» figurait alors en tête de tous les numéros d'abonné du précédent système. Les anciens et les nouveaux numéros ont été exploités en parallèle jusqu'au 20 janvier 2002.
- Lors de la seconde étape de la mise en service du nouveau NNP (3 novembre 2002), on insérera le chiffre «2» en tête de tous les indicatifs nationaux de destination (NDC) existants des numéros géographiques. Il n'y aura pas d'exploitation en parallèle des nouveaux et des anciens numéros.

Exemples explicatifs dans le tableau ci-après:

*Modifications prévues au cours des deux étapes de la mise en service du nouveau NNP de la Grèce*

<i>Zone géographique</i>	<i>Numéros du précédent NNP</i>	<i>Première étape de la transition (8 juillet 2001)</i>	<i>Seconde et dernière étape de la transition (3 novembre 2002)</i>
ATHENS	+30 1 XXX XXXX	+30 1 0XXX XXXX	+30 21 XXXX XXXX
THESSALONIKI	+30 31 XX XXXX	+30 31 0XX XXXX	+30 231 XXX XXXX
RHODES	+30 241 XX XXX	+30 241 0XX XXX	+30 2241 XX XXXX

Conformément au nouveau plan, les numéros géographiques N(S)N comportent dix chiffres. A compter du 3 novembre 2002, seuls les appels pour lesquels un numéro conforme au nouveau NNP aura été composé aboutiront. Les appels pour lesquels un numéro conforme à l'ancien plan de numérotage ou à la première étape de la mise en service du nouveau NNP aura été composé seront renvoyés vers une annonce enregistrée signalant les modifications de numéros et il ne leur sera pas donné suite.

Il est à noter que la mise en service du nouveau NNP sera achevée le 19 janvier 2003, lorsque tous les numéros nationaux (significatifs) (N(S)N) de téléphonie mobile à neuf chiffres existants passeront à dix chiffres, moyennant l'insertion du chiffre «6» juste après l'indicatif de pays (+30). On insérera le chiffre «6» en tête de tous les indicatifs d'accès actuels 93, 94, 97 et 99, qui deviendront respectivement 693, 694, 697 et 699.

Toutes les administrations/ER sont priées de veiller à ce qu'il soit donné accès aux numéros à dix chiffres du nouveau NNP grec.

Pour de plus amples renseignements, prière de prendre contact avec:

National Telecommunications and Posts Commission of Greece (EETT)  
Kifissias Av. 60  
15125 MAROUSSI  
Athens  
Greece  
Tél: +30 1 0615 1000 (+30 21 0615 1000 à partir du 3 novembre 2002)  
Fax: +30 1 0610 5049 (+30 21 0610 5049 à partir du 3 novembre 2002)  
E-mail: numbering@eett.gr  
URL: www.eett.gr

### **Irlande (indicatif de pays +353)**

Communication du 23.IX.2002:

L'*Office of the Director of Telecommunications Regulation (ODTR)*, Dublin, annonce des modifications du plan de numérotage national (NNP – National Numbering Plan) pour l'Irlande (indicatif de pays +353). Ces modifications interviendront au quatrième trimestre de 2003, après une période d'exploitation parallèle de douze mois.

*Modifications du plan de numérotage national (NNP) de l'Irlande: pourquoi ces modifications?*

Une étude approfondie portant sur le plan de numérotage national (NNP) de l'Irlande a confirmé que certaines zones géographiques de numérotage ont épuisé leur réserve de numérotage. Ces modifications sont nécessaires pour fournir une capacité supplémentaire, mais elles faciliteront aussi une certaine rationalisation et simplification du plan de numérotage national (NNP). Ainsi, certaines de ces modifications comprendront également un changement de l'indicatif national de destination (NDC – National Destination Code).

*Calendrier de mise en œuvre*

Les anciens et les nouveaux numéros d'abonné (SN – Subscriber Number) seront exploités en parallèle pendant douze mois. Passé ce délai, pendant douze mois supplémentaires, les appels à destination des anciens numéros seront acheminés vers des annonces enregistrées informant les appelants des modifications.

<i>Dans les zones dont le NDC est</i>	<i>Début de la période d'exploitation en parallèle</i>	<i>Fin de la période d'exploitation en parallèle</i>
4X ou 40X	1.VIII.2002	1.X.2003
5X ou 50X	1.IX.2002	1.X.2003
7X	1.X.2002	1.XII.2003
9X ou 90X	1.X.2002	1.XII.2003

*Zones concernées par les modifications*

Le tableau ci-après donne les zones géographiques concernées par les changements de numéro et précise si l'indicatif NDC sera modifié. Dans tous les cas, la longueur du numéro d'abonné (SN) passe de cinq (5) à sept (7) chiffres.

Le format international de numérotation est le suivant: + 353 + NDC + numéro d'abonné (SN – Subscriber Number)

<i>Zone géographique</i>	<i>NDC existant</i>	<i>Nouveau NDC</i>	<i>Longueur du nouveau numéro d'abonné (SN)</i>	<i>Préfixe du nouveau numéro d'abonné (SN)</i>
Letterkenny	74	74 (pas de modification)	sept	91
Buncrana	77	74	sept	93
Dungloe	75	74	sept	95
Donegal	73	74	sept	97
Sligo	71	71 (pas de modification)	sept	91
Manorhamilton	72	71	sept	98
Boyle	79	71	sept	96
Carrick-on-Shannon	78	71	sept	96
Castlebar	94	94 (pas de modification)	sept	90
Swinford	94	94 (pas de modification)	sept	92
Claremorris	94	94 (pas de modification)	sept	93
Ballinrobe	92	94	sept	95
Castlerea	907	94	sept	96
Ballaghaderreen	907	94	sept	98
Roscommon	903	90	sept	66
Athlone	902	90	sept	64
Ballinasloe	905	90	sept	96
Portumna (Note 1)	509	90	sept	97
Navan	46	46 (pas de modification)	sept	90
Nobber	46	46 (pas de modification)	sept	90
Kells	46	46 (pas de modification)	sept	92

<i>Zone géographique</i>	<i>NDC existant</i>	<i>Nouveau NDC</i>	<i>Longueur du nouveau numéro d'abonné (SN)</i>	<i>Préfixe du nouveau numéro d'abonné (SN)</i>
Trim	46	46 (pas de modification)	sept	94
Enfield	405	46	sept	95
Edenderry	405	46	sept	97
Carlow	503	59	sept	91
Muine Bheag	503	59	sept	97
Athy	507	59	sept	86
Baltinglass	508	59	sept	64
Kilkenny	56	56 (pas de modification)	sept	77
Catlecomer	56	56 (pas de modification)	sept	44
Freshford	56	56 (pas de modification)	sept	88

Note 1 – Une partie de la zone du NDC correspondant à Portumna ne connaîtra aucune modification pour le moment et le format de numérotage restera +353 509 XXXXX.

*Exemples de numérotation:*

- Abonné à Letterkenny:            Ancien numéro    +353 74 XXXXX  
   Nouveau numéro    +353 74 91XXXXX
  
- Abonné à Donegal:                Ancien numéro    +353 73 XXXXX  
   Nouveau numéro    +353 74 97XXXXX
  
- Abonné à Athlone:                 Ancien numéro    +353 902 XXXXX  
   Nouveau numéro    +353 90 64XXXXX
  
- Abonné à Enfield:                 Ancien numéro    +353 405 XXXXX  
   Nouveau numéro    +353 46 95XXXXX

Pour plus de renseignements et une explication plus détaillée, veuillez consulter l'adresse:  
<http://www.odtr.ie/numberchange>

Contact:

Hilary Reynolds  
Market Framework  
Office of the Director of Telecommunications Regulation (ODTR)  
DUBLIN  
Ireland  
Tél: +353 1 804 9620  
Fax: +353 1 804 9665  
E-mail: reynoldsh@odtr.ie

**Ouganda (indicatif de pays +256)**

Communication du 4.X.2002:

La *Uganda Communications Commission*, Kampala, annonce la modification ci-après qui devrait intervenir dans le plan de numérotage du réseau MTN Uganda. Cette modification aura une incidence sur l'indicatif interurbain. Tous les numéros +256 78 de MTN Uganda passeront à +256 3X (où X = 0-9). Cette modification prendra officiellement effet le 1<sup>er</sup> octobre 2002 et sera suivie d'une période de six mois pendant laquelle les deux codes +256 78 et +256 3X seront exploités en parallèle.

Le plan de numérotage actuel pour le réseau de téléphonie fixe de MTN Uganda est établi selon le format suivant: Indicatif de pays +256 / Indicatif interurbain 78

Le nouveau plan de numérotage pour le réseau de téléphonie fixe de MTN Uganda sera modifié comme suit: Indicatif de pays +256 / indicatif interurbain 3X

Ces données devraient être mises en œuvre avec effet immédiat sans que l'on supprime les données actuelles, c'est-à-dire qu'il faudrait insérer (+256) 3X dans le tableau d'analyse du numéro B. La longueur de la nouvelle série de numéros pour le service fixe, y compris l'indicatif de pays (CC – country code), reste de onze chiffres.

L'ancien indicatif interurbain (78) ne sera plus utilisé après le 1<sup>er</sup> avril 2003 au terme d'une période d'exploitation parallèle de six mois à compter de la date de mise en service du plan modifié. Par conséquent, il est essentiel que toutes les anciennes séries de données soient maintenues jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2003.

Contact:

Mr Francis Kazinduki  
Chief Technical Officer, MTN  
KAMPALA  
Uganda  
Tél: +256 31 212 100  
Fax: +256 31 212 288  
E-mail: kazindf@mtn.co.ug

#### **Qatar (indicatif de pays +974)**

Communication du 24.IX.2002:

*Qatar Telecom (Q-TEL) QSC*, Doha, annonce que nouveau code d'accès (NCC – Network Colour Code) «5» a été mis en service par le réseau mobile GSM QATARNET de Qatar Telecom (Q-TEL) QSC en plus du chiffre actuel (NCC) «0».

Contact:

Qatar Telecom (Q-TEL) QSC  
New Headquarters Tower  
West Bay  
P.O. Box 217  
DOHA  
Qatar  
Tél: +974 440 0400  
Fax: +974 483 0630  
E-mail: wfakhroo@qtel.com.qa  
URL: www.qtel.com.qa

### **Service de transmission de données (Recommandation UIT-T X.121)**

#### **Plan de numérotage international pour les réseaux publics pour données**

#### **Russie**

Communication du 2.X.2002:

Le *Ministry for Communications and Informatization of the Russian Federation*, Moscow, annonce que le réseau auquel le code d'identification de réseau pour données (CIRD) 250 0 a été attribué s'appelle désormais *Rospac-RT*.

## Changements dans les Administrations/ER et autres entités ou Organisations

### Belize

Communication du 19.X.2002:

L'*Administration of Belize*, Belize City, annonce qu'en raison de l'adoption de la nouvelle Loi sur les télécommunications de 2002 au Belize, les fonctions de l'Office of Telecommunications sont désormais assumées par la Public Utilities Commission (PUC). L'Office of Telecommunications n'existe donc plus. En outre, M. Clifford Slusher, ancien Director of Telecommunications, a pris sa retraite, avec effet au 31 août 2002.

Pour plus de renseignements, veuillez prendre contact avec:

Dr Gilbert Canton  
Chairman  
Public Utilities Commission (PUC)  
P.O. Box 300  
BELIZE CITY  
Belize  
Tél: +501 227 1185  
Fax: +501 227 1149  
E-mail: puc@btl.net

### Hongrie

Communication du 14.X.2002:

#### *Création d'un nouveau Ministère*

L'*Administration de la Hongrie*, Budapest, annonce la création d'un nouveau Ministère: le *Ministry of Informatics and Communications*. M. Kálmán Kovács a été nommé Ministre. De plus, la *Communication Authority, Hungary (HIF)* est placée sous le contrôle du Ministry of Informatics and Communications.

L'adresse postale du nouveau Ministère est la suivante:

Ministry of Informatics and Communications  
Dob u. 75-81  
Pf 87  
1400 BUDAPEST  
Hungary  
Tél: +36 1 461 3401  
Fax: +36 1 461 3406

## Autre communication

### Corée (Rép. de)

Communication du 10.X.2002:

#### *Activités de Korea Telecom à l'étranger dans le domaine de l'Internet à large bande*

*Korea Telecom*, Seongnam, annonce qu'ayant lancé ses activités dans le domaine de l'Internet à large bande en 1999, il comptait 1,73 million d'abonnés à la fin de l'an 2000 et plus de 3,45 millions à la fin du mois de septembre 2001, ce qui place *Korea Telecom* parmi les premiers opérateurs mondiaux de télécommunication pour l'Internet à large bande.

Principales caractéristiques des services à large bande proposés par *Korea Telecom*:

1. Services ADSL
  - Utilisation d'un câble d'héritage, sur une distance allant jusqu'à 4-5 km du centre de commutation final de *Korea Telecom*
  - Solutions à fibres optiques: FLC, ADSL petit et moyen, distant

2. LAN (solution évoluée à fibres optiques)
  - B&A: premier modèle à large bande utilisant une ligne à fibres optiques E1
  - Ntopia (Ethernet): nouvelle solution avec une capacité allant jusqu'à 10/100 Mbit/s
  - XDSL: solution LAN basée sur le protocole IP (SDSL, VDLS)
  - Metro-Ethernet
3. Hertzien
  - Satellite: pour les zones éloignées
  - Megapass Sky: pour les zones connaissant une forte activité, selon la Norme 802.1x de l'IEEE
4. Câlomodem et boucle locale hertzienne à large bande

En juillet 2001, *Korea Telecom* qui s'est lancé dans une série de projets pilotes et mixtes concernant les activités Internet à large bande fournit désormais un ensemble complet de solutions à des fournisseurs de services Internet à large bande.

Exemples d'activités de *Korea Telecom* à l'étranger dans le domaine de l'Internet à large bande:

1. Fourniture à *Mongolia Telecom* d'un système ADSL et de services de conseils en matière d'ingénierie de réseautage;
2. Contrat de fourniture d'un système ADSL conclu avec NTC à Vladivostok, Russie ;
3. Services de conseils pour une solution Ethernet à Yanji, Chine;
4. Contrat de fourniture conclu avec FK à Nano-City, Okinawa, Japon;
5. Contrat de construction-maintenance-transfert pour 1,5 million de ports ADSL DSLAM, dans le cadre d'une demande de soumissions effectuée par le Groupe NTT du Japon.

Des négociations relatives à l'exploitation dans le domaine de l'Internet à large bande sont aussi en cours dans les pays suivants: Brésil, Chili, Costa Rica, Kazakstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Ukraine, Viet Nam, Indonésie, Inde, Thaïlande, Philippines, Nouvelle-Zélande, Etats-Unis, Royaume-Uni, ainsi qu'à Moscou et à Tokyo.

Pour plus de renseignements, veuillez prendre contact avec:

Mr Jae-Mo Kah  
Senior VP for Global Business Center of Korea Telekom  
Tél: +82 31 727 2700  
Fax: +82 2 750 3805  
E-mail: jmkah@kt.co.kr

Ms Young-Hee Lee  
Managing Director  
Tél: +82 31 727 2850  
Fax: +82 2 727 2869  
E-mail: yhl@kt.co.kr

Mr Dong-In Ryu  
Director  
Tél: +82 31 727 2860  
Fax: +82 2 727 2869  
E-mail: ryudi@kt.co.kr

Mr Young-Sam Lee  
Director  
Tél: +82 31 727 2870  
Fax: +82 2 727 2869  
E-mail: yes203@kt.co.kr

Mr Hyun-Bae Han  
Director  
Tél: +82 31 727 2880  
Fax: +82 2 727 2869  
E-mail: sunshine@kt.co.kr

## Restrictions de service

### Note du TSB

Voir la liste récapitulative des restrictions de service actuellement en vigueur publiée en annexe au Bulletin d'exploitation (BE) N° 691 du 1.V.1999 et les communications ultérieures suivantes concernant des restrictions de service nouvelles, modifiées ou supprimées:

BE N°		BE N°	
692	Canada (p. 4), Maroc (p. 8), Tonga (p. 5).	731	Pays-Bas (p. 8).
694	Fidji (p. 5), Maroc (p. 9/10).	737	Belize (p. 8), Turks et Caicos (Iles) (p. 12).
697	Finlande (p. 5/6).	739	Gibraltar (p. 13).
698	Angola (p. 18).	740	Vanuatu (p. 11).
699	Malawi (p. 6), Suède (p. 9).	741	Swaziland (p. 17).
700	Slovénie (p. 9).	747	Trinité-et-Tobago (p. 6).
701	Emirats arabes unis (p. 12), Singapour (p. 5).	748	Kenya (p. 4).
702	Samoa (p. 6).	749	Barbade (p. 8).
704	Finlande (p. 13).	750	Chypre (p. 5-6).
707	Allemagne (p. 3), Maroc (p. 5).	751	Norvège (p. 6), Singapour (p. 7).
709	Uruguay (p. 8).	753	Guyana (p. 8), Pérou (p. 9).
711	Slovénie (p. 8).	754	Suriname (p. 4), Papouasie- Nouvelle-Guinée (p. 5).
714	Allemagne (p. 6), Malawi (p. 12).	757	Portugal (p. 4).
716	Norvège (p. 17).	758	Groenland (p. 7), Suède (p. 7), Vatican (p. 8).
719	Danemark (p. 5).	759	Chypre (p. 7).
722	Belize (p. 8).	762	Groenland (p. 7).
724	Barbade (p. 6), Emirats arabes unis (p. 7), Nouvelle-Calédonie (p. 9).	766	Maldives (p. 19).
726	Australie (p. 13, 31), Finlande (p. 12), Indonésie (p. 16, 31), Malaisie (p. 12).	770	Antilles néerlandaises (p. 9), Guyana (p. 9), Haïti (p. 9).
727	Maroc (p. 5).	772	Mozambique (p. 4).
729	Uruguay (p. 17/18).	773	Guyana (p. 4), Pologne (p. 5).
		775	Andorre (p. 5), Nouvelle-Calédonie (p. 6).

## Systemes de rappel (Call-Back) et procédures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-98)

### Note du TSB

Pays/zones géographiques pour lesquels une information sur les «Systemes de rappel (Call-Back) et certaines procédures d'appel alternatives non conformes à la réglementation en vigueur» a été publiée dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT (N°):

Algérie (621), Antilles néerlandaises (627), Arabie saoudite (629), Azerbaïdjan (663), Bahreïn (611), Bélarus (616), Bosnie-Herzégovine (772), Bulgarie (665), Burkina Faso (631), Burundi (607), Cameroun (671), Chine (599), Chypre (626), Colombie (602), Cook (Iles) (681), Cuba (632), Djibouti (614), Egypte (599, 690), Emirats arabes unis (627), Equateur (619), Ethiopie (657), Gabon (631), Guinée (681), Honduras (613), Inde (627), Jamaïque (648), Japon (649), Jordanie (652), Kazakstan (619), Kenya (605), Kirghizistan (616), Koweït (610), Lettonie (617), Liban (642), Madagascar (639), Malaisie (603), Malte (688), Maroc (619), Mexique (697), Monaco (749), Niger (618), Nigéria (647), Ouganda (603), Qatar (593), Rép. dém. du Congo (672), Seychelles (631), Soudan (686), Sudafricaine (Rép.) (655), Tanzanie (624), Thaïlande (611), Turquie (612), Viet Nam (619), Wallis-et-Futuna (649), Yémen (622).

De plus, les pays/zones géographiques suivants ont répondu que la pratique des systèmes de rappel («Call-Back») est interdite sur leur territoire:

Belize, Benin, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Centrafricaine (Rép.), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Fidji, Gambie, Ghana, Grèce, Haïti, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Lesotho, Lituanie, Macao Chine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Malawi, Maurice, Moldova, Nicaragua, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Samoa, Suriname, Syrie, Tchad, Tunisie, Tuvalu, Vanuatu, Zambie.

Cette information est le résultat de l'enquête menée par la Commission d'études 3 de l'UIT-T en vertu de la Résolution 21 (Rév. Minneapolis, 1998) de la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998) et de la Résolution 29 de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications, AMNT-2000 (Montréal, 2000).

La liste de tous les pays/zones géographiques interdisant ou autorisant la pratique du «Call-Back» se trouve sur le site web de l'UIT à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/itudoc/itu-t/com3/callback/position.html>

# AMENDEMENTS AUX DOCUMENTS DE SERVICE

## Abréviations utilisées

**ADD** insérer  
**COL** colonne  
**LIR** lire  
**P** page(s)

**PAR** paragraphe  
**REP** remplacer  
**SUP** supprimer

## Nomenclature des stations côtières (Liste IV) 18<sup>e</sup> édition et Supplément N° 1

(Amendement N° 26)

### DNK Danemark

**P 657** Note A, **LIR**

A Autorité chargée de la comptabilité: TDC Tele Denmark Ltd., Lyngby Radio Accounting, Bagsvaerd Moellevej 3, DK- 2800 Kgs. Lyngby (Danemark).  
Contact: Lene Andresen  
TF: +45 45 28 98 00 / 45 28 98 40  
FAX: +45 44 49 53 35  
A. élec.: landr@tdc.dk

## Nomenclature des stations de navire (Liste V) 42<sup>e</sup> édition, Juillet 2002 et Supplément N° 1

### Partie IV

#### Sous-section 2C / Sub-Section 2C / Subsección 2C

**P 210 J REP**  
(Supplément N° 1)

#### J

a)	CY05	GB11	JP01	JP02
	JP03	JP05	NL01	RS01
b)	JP01	JP02	JP03	JP04
	JP05			

**P 210 LUX REP**  
(Supplément N° 1)

#### LUX

a)	BE01	BE02	BE03	BE09
	CY05	DP01	DP02	DP03
	DP05	FR01	GB01	GB08
	GB11	GK12	LU01	NL01
	RS01			
b)	LU01			

**P 211 NOR REP**  
(Supplément N° 1)

**NOR**

- |    |      |      |      |      |
|----|------|------|------|------|
| a) | BE02 | CY03 | DK01 | DP05 |
|    | GB01 | GB05 | GB06 | GB08 |
|    | GB11 | NL01 | NO01 | RS01 |
|    | RS06 |      |      |      |
| b) | NO01 |      |      |      |

**Nomenclature des stations de contrôle  
international des émissions  
(Liste VIII)  
9<sup>e</sup> édition (mars 2001)**

(Amendement N° 4)

**PARTIE III** – Etats signalétiques des stations de contrôle qui effectuent des mesures se rapportant aux stations des services de radiocommunication spatiale

**ADD par ordre alphabétique**

**KOR Corée (Rép. de)**

- Nom de la station*  
Icheon  
**(SCIE, IMS, SCTE).**
- Coordonnées géographiques*  
127°33'37" E 37°08'15" N.
- Heures de service*  
H24.
- Renseignements sur les antennes utilisées*  
Deux antennes de type Cassegrain de 13 m couvrant les fréquences comprises entre 1 GHz et 21 GHz; vitesse de pivotement 5°/seconde en azimut et 2,5°/seconde en élévation.
- Gamme des angles d'azimut et de site*  
Azimut  $\pm 270^\circ$ , élévation  $0^\circ \sim 90^\circ$ .
- Précision maximum qui peut être atteinte dans la détermination des positions orbitales des stations spatiales*
  - Bande L: 0,034°
  - Bande S: 0,031°
  - Bande C: 0,013°
  - Bande X: 0,008°
  - Bande Ku: 0,003°
  - Bande Ka: 0,002°.
- Renseignements sur le système de polarisation*  
Poursuite de la polarisation dans toutes les gammes de fréquences.
  - Polarisation circulaire (dextrogyre, lévogyre).
  - Polarisation rectiligne (verticale, horizontale).

8. *Température de bruit du système*
- (a) Bande L: 87° K
  - (b) Bande S: 82° K
  - (c) Bande C: 78° K
  - (d) Bande X: 80° K
  - (e) Bande Ku: 85° K
  - (f) Bande Ka: 133° K.
9. *Gammes de fréquences avec indication du maximum de précision de mesure de fréquence qui peut être atteint dans chaque gamme*
- (a) Bande L: 1,45 GHz ~ 1,8 GHz:  $1 \times 10^{-12}$
  - (b) Bande S: 2,17 GHz ~ 2,66 GHz:  $1 \times 10^{-12}$
  - (c) Bande C: 3,4 GHz ~ 4,8 GHz:  $1 \times 10^{-12}$
  - (d) Bande X: 6,7 GHz ~ 7,75 GHz:  $1 \times 10^{-12}$
  - (e) Bande Ku: 10,7 GHz ~ 12,75 GHz:  $1 \times 10^{-12}$
  - (f) Bande Ka: 17,7 GHz ~ 21 GHz:  $1 \times 10^{-12}$ .
10. *Gammes de fréquences dans lesquelles il est possible de mesurer l'intensité de champ ou la puissance surfacique*
- (a) Bande L: 1,45 GHz ~ 1,8 GHz
  - (b) Bande S: 2,17 GHz ~ 2,66 GHz
  - (c) Bande C: 3,4 GHz ~ 4,8 GHz
  - (d) Bande X: 6,7 GHz ~ 7,75 GHz
  - (e) Bande Ku: 10,7 GHz ~ 12,75 GHz
  - (f) Bande Ka: 17,7 GHz ~ 21 GHz.
11. *Valeur minimum de l'intensité de champ ou de la puissance surfacique mesurable, avec indication de la précision de mesure qui peut être atteinte*
- (a) Bande L:  $-171 \text{ dBW/m}^2 \pm 1,5 \text{ dB}$
  - (b) Bande S:  $-173 \text{ dBW/m}^2 \pm 1,5 \text{ dB}$
  - (c) Bande C:  $-167 \text{ dBW/m}^2 \pm 1,5 \text{ dB}$
  - (d) Bande X:  $-176 \text{ dBW/m}^2 \pm 1,5 \text{ dB}$
  - (e) Bande Ku:  $-180 \text{ dBW/m}^2 \pm 1,5 \text{ dB}$
  - (f) Bande Ka:  $-187 \text{ dBW/m}^2 \pm 1,5 \text{ dB}$ .
- Largeur de bande 4 kHz, C/N ~ 20 dB.
12. *Renseignements disponibles pour la mesure de la largeur de bande*  
Mesures de largeur de bande selon les méthodes décrites dans la Recommandation UIT-R SM.328-10.
13. *Renseignements disponibles pour la mesure de l'occupation du spectre*  
La durée et la fréquence du signal en provenance du satellite sont affichées graphiquement sur l'écran du récepteur de contrôle.
14. *Renseignements disponibles pour la mesure de l'occupation de l'orbite*  
Une fois effectuées les mesures automatiques des positions orbitales, les données de transition de ces positions sont affichées graphiquement sur l'écran du récepteur de contrôle.

**Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC)  
(selon la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99))  
(Situation au 1<sup>er</sup> avril 2002)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 761 – 1.IV.2002)

(Amendement N° 14)

	<b>Pays/zone géographique ISPC</b>	<b>Nom unique du point sémaphore</b>	<b>Nom de l'opérateur du point sémaphore</b>
<b>P 10</b>	<b>Autriche</b>	<b>SUP</b>	
	2-026-6	Wien	Econophone
	2-133-1	Wien	CyberTron Telekom
<b>P 9&amp;10</b>	<b>Autriche</b>	2-026-2 / 2-026-3 / 2-026-5 / 2-066-0 / 2-066-1 / 2-066-5 / 2-067-0 / 2-067-7	<b>LIR</b>
	2-026-2	Wien	T-Mobile Austria
	2-026-3	Wien	T-Mobile Austria
	2-026-5	Wien	eTel Austria
	2-066-0	Wien	T-Mobile Austria
	2-066-1	Wien	T-Mobile Austria
	2-066-5	Linz	UTA Telekom
	2-067-0	Wien	Equant Austria Telekommunikationsdienste
	2-067-7	Wien	Telekabel Wien
<b>P 21</b>	<b>Etats-Unis</b>	<b>ADD</b>	
	3-050-3	Middletown, NJ	AT&T
<b>P 33</b>	<b>Lettonie</b>	<b>ADD</b>	
	2-096-5		Telecom Baltija
<b>P 38</b>	<b>Pays-Bas</b>	<b>ADD</b>	
	2-143-4	Amsterdam	Alpha@CT
<b>P 37</b>	<b>Pays-Bas</b>	2-002-1 / 2-002-2	<b>LIR</b>
	2-002-1	RTD_AXE, Rotterdam	i-21 Netherlands B.V.
	2-002-2	WTC, Amsterdam	i-21 Netherlands B.V.
<b>P 40</b>	<b>Portugal</b>	<b>ADD</b>	
	2-138-0	CISCO Lisbon	Mundo Estreia Fornecimento Serviço Virtual Cartões Chamada A través da Internet, Lda
<b>P 47</b>	<b>Singapour</b>	<b>ADD</b>	
	5-055-7	Macquarie Secondary – Tai Seng	Macquarie Corporate Telecommunications Pte Ltd
	5-048-0	Macquarie Primary – Tai Seng	Macquarie Corporate Telecommunications Pte Ltd

ISPC: International Signalling Point Codes.  
Codes de points sémaphores internationaux (CPSI).  
Códigos de puntos de señalización internacional (CPSI).

**Liste des codes d'identification de réseau pour données (CIRD)  
(Selon la Recommandation UIT-T X.121)  
(Situation au 15 août 2001)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 746 – 15.VIII.2001)

(Amendement N° 9)

**P 16 Russie**  
CIRD 250 0\* **COL 3**  
**REP** ROSPACK  
*par* Rospac-RT

---

\* Voir la communication du *Ministry for Communications and Informatization of the Russian Federation* dans ce Bulletin d'Exploitation de l'UIT No. 775 du 1.XI.2002, page 12.

**Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC)  
(Complément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99))  
(Situation au 1<sup>er</sup> juillet 2002)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 767 – 1.VII.2002)

(Amendement N° 5)

**Ordre numérique ADD**  
**P 9** 4-005 Inde (République de l')  
**P 11** 5-047 Singapour (République de)

**Ordre alphabétique ADD**  
**P 19** 4-005 Inde (République de l')  
**P 23** 5-047 Singapour (République de)

---

SANC: Signalling Area/Network Codes.  
Codes de zone/réseau sémaphore (CZRS).  
Códigos de zona/red de señalización (CZRS).

**Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour  
les cartes internationales de facturation des télécommunications  
(Selon la Recommandation UIT-T E.118)  
(Situation au 1 février 2002)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 757 – 1.II.2002)

(Amendement N° 15)

**P 3 ADD** Albanie

Pays/zone géographique	Nom de la compagnie/Adresse	Identification d'entité émettrice	Contact	Date de mise en application
Albanie	<b>Vodafone Albania SH.A.</b> Zayed Bisnes Center "Sulejman Delvina" TIRANA	89 355 02	Gjergz Shalesi, Manager Quality & Regulatory Affairs Dept. Zayed Bisnes Center "Sulejman Delvina" TIRANA Tel: +355 4 283 550 Fax: +355 4 283 517	23.IV.2001

**P 32 ADD** Lituanie

Pays/zone géographique	Nom de la compagnie/Adresse	Identification d'entité émettrice	Contact	Date de mise en application
Lituanie	<b>UAB "Bité GSM"</b> Zemaites – 15 LT – VILNIUS 2600	89 370 02	Darius Masionis Zemaites – 15 LT – VILNIUS 2600 Tel: +370 5 390 390 Fax: +370 5 213 1010 E-mail: info@bite.lt	31.I.2003

**Organisme agréé de IINs pour les pays mentionnés (Rec. UIT-T E.118)**

**ADD** Lituanie

Pays/zone géographique	Organisme agréé
Lituanie	Communications Regulatory Authority Algirdo 27 LT – VILNIUS 2600 Tel: +370 5 216 1177 Fax: +370 5 216 1564 E-mail: rrt@rrt.lt



